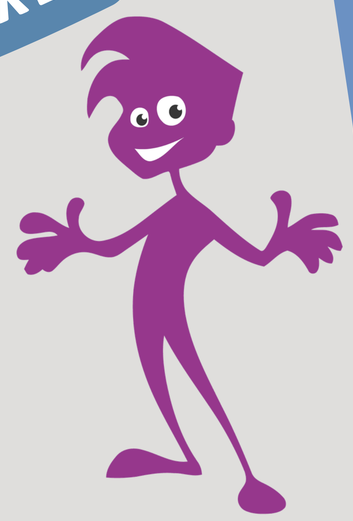
PRODUITS INFLAMMABLES :
UN STOCKAGE À RISQUE INTERDIT

Le stockage de produits inflammables est strictement interdit dans votre logement, votre box, les parties communes et parking



En quelques secondes, un feu peut se propager à grande vitessse

JE SUIS VIGILANT,
J'ADOPTE LES BONS RÉFLEXES



Mes gestes qui protègent :

- **Je n'utilise pas de chauffage d'appoint dont le combustible est inflammable (bouteille de gaz, poêle à pétrole, appareil mobile à combustible liquide)**
- **Mon détecteur de fumée installé dans mon logement nécessite un entretien régulier : je le teste et remplace la pile si besoin**
- **Pour éviter tout risque d'incendie, je conserve les produits ménagers à distance des sources de chaleur (convecteurs, plaques chauffantes, ampoules électriques)**
- **En cas d'incident, je préviens mon bailleur**

NE PAS STOCKER DE PRODUITS INFLAMMABLES
C'EST PROTÉGER MON ENVIRONNEMENT !

Allo Chalets
05 62 13 25 71 LA LIGNE DÉDIÉE AUX LOCATAIRES

www.groupedeschalets.com